

NEWS

mensuel
Date: Janvier 1991
No. 159



Solidarnosc

ISSN 0771-9388

Editeur responsable : Jerzy Milewski
15, Drève des Aubépines, 1332 Genval, Belgium
tél. 02/652.12.20 fax 02/652.02.88 ttx 24464 sol bk b

Bien que les tâches du Syndicat soient urgentes et bien que la lutte quotidienne soit absorbante, nous ne pouvons pas oublier que notre nom est Solidarité et que ceci veut dire être ensemble avec nos frères qui souffrent. NSZZ Solidarnosc a pendant des années a souffert et a lutté pour les droits de l'homme et la dignité, en bénéficiant de l'aide des gens de bonne volonté de par le monde. Aujourd'hui, quand d'autres luttent pour le même idéal, notre Syndicat les soutient solidialement.

Profondément choqués par l'attaque sanglante contre le pacifique peuple lituanien manifestant son soutien pour le gouvernement démocratiquement élu, le Présidium de NSZZ Solidarnosc publie la déclaration suivante :

Le Syndicat exprime sa solidarité avec la Lituanie

NSZZ Solidarnosc condamne fermement l'intervention militaire soviétique en Lituanie. Le respect pour le droit des peuples à l'autodétermination constitue le fondement du processus de construction de la nouvelle Europe. La force brutale utilisée en Lituanie visait à écraser la renaissance d'une nation libre et souveraine. La terreur et la violence ne seront jamais un substitut au dialogue; le sang versé et la souffrance seront leur seul effet. Le dégoût en est d'autant plus grand, que cette agression a été commise par un Etat dont le chef fut récemment récompensé par le Prix Nobel de la Paix.

Notre Syndicat exprime une entière solidarité avec la lutte du peuple lituanien pour retrouver un Etat souverain dont l'existence a été interrompue par l'infâme pacte Ribbentrop-Molotov.

Cette déclaration a été envoyée au Parlement lituanien, à John Vanderveken, Secrétaire Général de la Confédération Internationale des Syndicats Libres, à Carlos Custer, Secrétaire de la Confédération Mondiale du Travail (NSZZ Solidarnosc est affilié à ces deux organisations depuis 1986) avec la demande de la diffuser à toutes les organisations syndicales affiliées de par le monde.

Le Syndicat face au défi de la nouvelle réalité

Soudainement, plus rien n'est comme avant. Au cours des derniers mois, la Pologne n'a pas seulement vécu des expériences mouvementées mais est passée par des différentes époques. Le choc de l'élection, le départ de Lech Wałęsa du Syndicat pour prendre le poste de Président du pays, pour la première fois démocratiquement élu, l'unification de l'Allemagne, le sang versé dans les Etats baltes voisins, la guerre dans le Golfe, les effets pénibles de la transition vers l'économie de marché, tout ceci a placé NSZZ Solidarnosc face à une nouvelle réalité. Le monde et la Pologne sont en train de changer. Et le Syndicat sait qu'il doit aussi changer.

L'élection du nouveau Président n'est que le premier pas sur une route pleine d'embûches. Au moment où le Syndicat préparait son Congrès Extraordinaire, destiné au départ à remplir le simple rite d'élection du successeur à la Présidence, un nouvel ordre du jour s'est avéré nécessaire aux yeux des dirigeants et des membres. NSZZ Solidarnosc réaffirme son identité en tant que syndicat. Mais jusqu'à quel point il est capable de sécouer le fardeau de l'histoire qui lui imposent

les attentes sociales et politiques, alors que le pays fait ses premiers pas vers la démocratie? Comment définir son rôle dans une société qui se heurte aux peines de la transition vers une nouvelle économie fortement désirée mais blessant surtout ceux dont la protection est la raison d'être du Syndicat? Quelle stratégie adopter pour contrebalancer les exigences des réformes proposées par "notre" gouvernement d'un côté et pour sauvegarder les intérêts légitimes et les droits des membres du Syndicat de l'autre?

4°P. 12007

Le Présidium de la Commission Nationale s'est réuni à Gdansk, le 3 janvier 1991, pour élaborer les propositions de politique syndicale qui seront soumises à la Commission Nationale. Les principaux points du débat comprennent le futur rôle de NSZZ Solidarnosc, les rapports des groupes de travail sur la situation dans les mines de charbon et aux chemins de fer, la préparation du Congrès Extraordinaire du Syndicat, la révision des activités du Fonds et de la Fondation Economique du Syndicat.

La ligne politique future du Syndicat constitue peut-être le dilemme le plus important pour les dirigeants du Syndicat. Cette question reflète les tensions qui existent entre les aspirations démocratiques, légitimes du peuple et la structure socio-politique inadéquate du pays. C'est une structure qui commence à peine à prendre forme. Un groupe de travail spécialisé s'est constitué pour examiner cette question et préparer des propositions politiques en mettant l'accent sur un élément fondamental : à savoir, ce sont les membres du Syndicat dans l'ensemble du pays qui demandent un engagement politique décisif du Syndicat dans l'arène politique. NSZZ Solidarnosc ne peut pas esquiver cet appel, car il exprime une vérité profonde du Syndicat, qui reste encore sa seule force d'intégration sociale. Les partis politiques de petite dimension et incapables de formuler des programmes sociaux viables, ne seront pas pendant un certain temps en mesure de remplir leur rôle normal et nécessaire. Le Syndicat reste donc la seule force capable de mobiliser le peuple et de l'intégrer dans un processus politique. La mobilisation et l'intégration deviennent impératives dans la mesure où le pays est en train de construire un nouveau système économique et politique. Les travailleurs dans les entreprises locales demandent de pouvoir participer de façon constructive à l'élaboration d'une politique sociale.

Un syndicat assure naturellement cette participation par le dialogue avec les partis politiques et les employeurs. Ces mécanismes ne sont pas encore applicables dans la réalité polonaise actuelle, car la représentation politique n'existe pas encore. De l'autre côté il n'y a pas d'employeurs comme partenaires distincts de l'Etat. Ainsi, les mécanismes habituels de consultation sociale et de gestion des conflits ne sont pas mis en place. En conséquence, les travailleurs formulent une demande radicale : le Syndicat doit avoir une présence significative au Parlement. Le groupe de travail propose deux options possibles : la première suggère l'introduction d'une représentation vaste du

Syndicat en bloc, tandis que l'autre proposition est de limiter le nombre des représentants du Syndicat au sens stricte, auquel s'ajoutent d'autres candidats soutenus par le Syndicat. Cette matière ainsi que la question technique concernant le mécanisme de sélection des représentants du Syndicat, ont suscité d'après discussions au sein du Présidium. Celui-ci a finalement décidé de laisser à la Commission Nationale d'exprimer sa préférence.

L'accumulation des graves problèmes relatifs aux mines de charbon et aux chemins de fer (qui ont connu récemment des vagues de grèves répétées), appellent une analyse sérieuse des efforts de médiation entre les représentants du Syndicat et le gouvernement.

Les dirigeants syndicaux, représentant ces deux secteurs de l'industrie, participant à la discussion, mettent en évidence le caractère boiteux des solutions envisagées. En conséquence, le Présidium a autorisé plusieurs de ses membres à poursuivre les négociations avec le gouvernement en renforçant les délégations syndicales.

Le Présidium propose que le Congrès Extraordinaire du Syndicat soit tenu au cours de la deuxième quinzaine de février, et qu'il puisse se dérouler dans des conditions les plus favorables possibles : des sessions de longue durée, même nocturnes, absence de tout caractère officiel, en somme consacré strictement au travail.

La Commission Nationale s'est réunie le 9 janvier et l'ordre du jour a été principalement consacré aux matières urgentes, relatives au prochain Congrès Extraordinaire. NSZZ Solidarnosc en tant que syndicat, doit faire face à une réalité économique et sociale changeante rapidement. Ces changements appellent des ajustements et des réformes structurelles. La Commission soumet des propositions qui vont marquer de manière substantielle l'identité du Syndicat pour les années à venir.

Réforme des structures de branches du Syndicat
 La nécessité d'introduire des réformes structurelles au sein des branches syndicales a été reconnue depuis longtemps. Le moment est venu de les réaliser. C'est le Congrès qui a le pouvoir de décider des amendements statutaires. La Commission Nationale présentera des propositions spécifiques dans cette matière. Un groupe de travail mis sur pied par la Commission a élaboré un plan pour intégrer les sections de branches actuelles dans des secteurs plus importants dont les présidents seraient membres de la Commission Nationale. Les dirigeants syndicaux participant à la

discussion ont considéré ces développements comme une solution naturelle aux problèmes de base de la structure : manque de participation adéquate et de coordination. La Commission Nationale a délégué un des membres du Présidium pour servir de lien entre les sections de branches et les dirigeants syndicaux. Comme les sections de branches sont nombreuses et dispersées, leurs membres ont des motifs valables de se plaignre de ne pas pouvoir participer pleinement à la vie syndicale, au détriment du Syndicat tout entier. En ce moment, il y a 72 sections de branches dans le pays. Les dirigeants syndicaux ont décidé qu'il n'y en aura que 15. Ainsi, une meilleure intégration dans la structure sera réalisée grâce à la participation des présidents à la Commission Nationale. Tous ces changements demandent des amendements statutaires. En conséquence, la Commission a adopté la proposition suivante, qui sera soumise au Congrès : dans les statuts de NSZZ Solidarnosc, le par. 19 pt 4 est amendé comme suit : "3) les présidents des secteurs de branches; 4) les délégués élus par le Congrès du Syndicat". Le par. 30 est amendé de manière suivante : "4) le nombre des secteurs de branches ne dépassera pas 15; 5) les présidents des secteurs de branches participeront à la Commission Nationale". Si ces amendements sont adoptés, il faudra modifier les amendements financiers approuvés dans le cadre du IIe Congrès du Syndicat.

Modifications dans la gestion financière

Un autre problème structurel doit être résolu d'urgence. Il concerne la gestion financière. Le Syndicat est placé devant des nouveaux défis et des nouvelles tâches qui doivent être appréhendés de manière coordonnée au niveau régional et national. En conséquence, des opérations financières sont à revoir. Inévitablement, il faudra un transfert des ressources financières du niveau local vers les structures régionales et nationales. La clef de répartition des cotisations adoptée par le IIe Congrès du Syndicat, laissait 75% aux syndicats locaux, 21% au niveau régional et 4% à la Commission Nationale. Le Présidium propose de modifier cette répartition pour arriver respectivement à une proportion de 60% - 32% - 8%. L'importance de ce débat s'exprime par le fait que 18 membres ont demandé la parole. Certains protagonistes prétendaient que cette nouvelle répartition implique des modifications au plan budgétaire lors du Congrès.

Si NSZZ Solidarnosc veut devenir un syndicat moderne, il doit avoir des structures nationales et

régionales fortes. Une grande partie des fonds seront consacrés à la formation, à la création d'une équipe d'experts et au financement des secteurs de branches. La gestion financière du Syndicat doit être apte à répondre aux nouveaux besoins et à des nouvelles tâches. La décision de laisser 60% des ressources à la disposition des syndicats locaux a été prise par un vote au sein de la Commission. Une modification dans l'attribution des ressources signifie une nouvelle répartition des tâches à différents niveaux. Un exemple de ceci est la discussion qui a eu lieu lorsque les dépenses réalisées au niveau de comité d'entreprise, ont été prises en charge par le niveau régional. Les décisions prises selon le principe de subsidiarité s'avèrent efficaces; les dépenses qui touchent directement à la vie des membres du Syndicat, comme l'assistance lors d'un décès dans la famille, restent aux mains des comités d'entreprise locaux.

La représentation parlementaire de NSZZ Solidarnosc

Comme syndicat, NSZZ Solidarnosc n'oublie pas le fait que les forces historiques lui assignent un rôle social important à la fois symbolique et réel. Le Syndicat reste la principale force sociale organisée capable de garantir la réalisation des réformes démocratiques. Les partis viennent seulement d'entrer en scène et leur rôle dans la vie politique de la nation n'est pas encore pleinement réel. Dès lors, le Syndicat ne peut renoncer à son important rôle socio-politique. Il est évident que le Syndicat va participer à la mise en forme de la nouvelle réalité socio-économique du pays et à la défense des intérêts des travailleurs à condition de faire entendre sa voix lors des décisions prises par le Parlement. De fait, la Commission Nationale a ouvert un débat à ce sujet, à la suite aux fortes pressions et aux demandes provenant des membres du Syndicat et des organisations locales. Le principe est acquis mais la réalisation doit être mise en œuvre. En conséquence, le débat relatif à la participation syndicale à la vie politique engendre des violentes controverses et des polémiques parmi les militants et les membres. Il n'est pas étonnant que plus de 20 membres de la Commission aient présenté leur point de vue. Les décisions doivent être prises à propos de deux questions de base : quels mécanismes doivent être mis en place pour permettre une participation syndicale à l'activité parlementaire tout en sauvegardant le caractère syndical de notre délégation. En second lieu, quelles sera la stratégie syndicale la plus efficace afin de créer une représentation syndicale

parlementaire? Les opinions sont divisées au sujet de l'ampleur de la représentation. L'option qui prévaut en dernier ressort est d'assurer une présence parlementaire effective tout en se gardant de devenir un parti politique. La préoccupation principale est de préserver le caractère syndical de notre représentation afin de conserver la crédibilité aux yeux des membres du Syndicat.

La stratégie électorale est également une question controversée. Une option est de dresser une liste des candidats du Syndicat exclusive à partir de militants et de membres. L'alternative est de favoriser un groupe mixte comprennant également les candidats non syndiqués, hautement qualifiés et bénéficiant de la confiance du Syndicat.

Sur base de consultations et de discussions, la Commission a favosisé la première option : le Syndicat dressera sa propre liste des candidats aux élections parlementaires.

Le prochain Congrès du Syndicat

Le Congrès Extraordinaire de NSZZ Solidarnosc aura lieu probablement du 22 au 24 février prochain. Ces dates pourraient être modifiées au cas où le local prévu à Gdansk (Olivia Hall) ne serait pas libre pour des raisons techniques. La Commission Nationale décide de donner un caractère strictement fonctionnel et urgent à cette réunion : c'est-à-dire l'élection du nouveau président du Syndicat, l'adoption d'amendements statutaires et la nouvelle ligne politique. Pour cette raison, les aspects officiels ne seront pas pris en considération et aucune délégation étrangère ne sera invitée.

La coordination des efforts pour combattre le chômage

Le comité pour les problèmes de chômage de la Commission Nationale de NSZZ Solidarnosc a émis un sévère avertissement au sujet de "l'armée des sans-emploi" grandissante qui risque d'entraîner une rupture dans la gestion administrative de ce phénomène. Le Comité a relevé l'absence de toute coordination significative parmi les différents organes administratifs, les agences non gouvernementales, les syndicats et les bureaux de placement locaux. La réalisation de la coordination demande une intervention urgente au niveau national.

La Commission Nationale a adopté une position de principe et demande un programme national pour combattre le chômage. Ce programme sera le résultat des consultations de toutes les organisations et groupes sociaux. Il doit être approuvé par le Parlement. NSZZ Solidarnosc est prêt à porter une contribution substantielle à la réalisation de ce programme. Le Syndicat est bien conscient du défi lancé par le problème du chômage et souhaite jouer

un rôle actif dans la diminution de l'impact qu'il a dans la société. Ce qui est nécessaire de façon urgente, c'est un ensemble des militants syndicaux compétents. En conséquence, NSZZ Solidarnosc donne toutes les priorités à la création d'un département syndical de formation afin de pouvoir organiser le marché du travail et d'emploi.

Le comité pour les problèmes du chômage est présidé par M. Michal Boni, Président de la Région de Mazowsze. C'est pour ses compétences dans le domaine de la gestion, que le nouveau Premier Ministre lui a confié le portefeuille du travail au sein du Conseil des Ministres. Le travail effectif du Comité sous la direction de M. Bonise concrétise par un certain nombre de propositions soumises à la Commission Nationale dont nous en présentons trois ci-dessous.

Protestations syndicales à l'encontre des mesures fiscales.

La Commission Nationale a protesté vigoureusement contre la politique pratiquée par les autorités fiscales par laquelle les allocations de la sécurité sociale et les fonds de logement administrées par les entreprises sont comptabilisés dans la feuille d'impôts. Comme conséquence de cette politique, ces bénéfices sont l'objet des normes imposables plus élevées.

La Commission Nationale a autorisé le Présidium à commencer des négociations urgentes avec le gouvernement afin de trouver une solution satisfaisante à ce problème.

Participation au processus législatif

Le Parlement est en train d'examiner un nouvel amendement à la loi sur l'emploi. Comme la politique proposée par cette législation va modifier la condition du marché du travail au cours de cette année et au-delà, il faut y attacher une très grande importance. La Commission Nationale de NSZZ Solidarnosc a demandé au Parlement d'inviter la représentation syndicale à participer aux sessions de travail du Comité Parlementaire de la Politique Sociale. La Commission Nationale devrait nommer des représentants qualifiés sur base de recommandations faites par le Comité du Travail et de l'Emploi du Syndicat.

Opposition à la proposition budgétaire

Le Sénat est en train de débattre une proposition de réduction budgétaire substantielle du Fonds de l'Emploi. La Commission Nationale a voté une ferme opposition à cette proposition, parce qu'elle a des effets négatifs sur le processus de diminution du chômage en limitant les projets de formation dans le contexte du fonctionnement réel de l'entreprise.